

ASSEMBLÉE DU 12 AVRIL 2012

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 12 avril 2012 à 15 heures via conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau (sur place)
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents (sur place) :

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Anne-Marie Proulx, chef des communications et du partenariat

Ont motivé leur absence :

Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea
Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – projet Rapibus

ATTENDU QUE tous les organismes subventionnés par le gouvernement provincial pour la réalisation d'un projet de construction dont le coût est de 150 000 \$ ou plus, doivent se soumettre à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, tel que le précise le décret 955-96 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine prévoit, à travers cette politique, qu'une partie du budget de construction d'un bâtiment ou d'un site public soit dédiée à la réalisation d'une ou de plusieurs oeuvres d'art conçues spécifiquement pour ces lieux;

ATTENDU QU'à l'égard du projet Rapibus, le montant total pour réaliser l'ensemble du processus d'intégration correspond à 173 666 \$ (taxes incluses), soit 144 722 \$ pour la réalisation de l'oeuvre et 28 944 \$ pour les frais de service administratifs;

ATTENDU QU'afin de faciliter l'application de la politique précitée, ledit ministère a établi des procédures administratives prévoyant notamment, que les propriétaires doivent s'engager, par entente, à verser au Ministère les frais de fonctionnement des comités *ad hoc* constitués pour l'application de cette politique ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

ATTENDU QUE le ministère précité a soumis à la Société, un projet d'entente concernant le versement de la somme de 28 944 \$ pour les frais de service administratifs et que le conseil d'administration s'accorde avec le contenu de cette entente;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2012-004 adoptée le 25 janvier 2012, le conseil d'administration approuvait la désignation des membres du comité *ad hoc* constitué pour l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-055;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE le budget de 173 666 \$ (taxes incluses) soit approuvé et dédié au processus d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics applicable au projet Rapibus de la Société;

QUE soit approuvée l'entente transmise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le versement des frais de service administratifs et que le secrétaire de la Société soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-046

Octroi du contrat — travaux de voirie et ferroviaires — lot 231 - tronçon Paiement à Labrosse — projet Rapibus

ATTENDU QUE le 28 janvier 2012, la Société a lancé un appel d'offres public et a reçu les propositions le 13 mars 2012 pour les travaux de voirie et ferroviaires du lot 231 – tronçon Paiement à Labrosse du projet Rapibus, dans le secteur de Gatineau de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, trois soumissions ont été reçues, à savoir :

Firme	Montant (taxes en sus)
Construction DJL Inc.	23 625 470 \$
Pavage Coco	24 187 582 \$
Excavation Loïselle & Frères Inc.	26 767 899 \$

ATTENDU QUE, pour la réalisation des travaux du lot 231 – tronçon Paiement à Labrosse du projet Rapibus, des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-048;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet du Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par la firme *Construction DJL Inc.*, d'une somme de 27 163 384 \$ (taxes incluses), pour les travaux de voirie et ferroviaires du lot 231 – tronçon Paiement à Labrosse du projet Rapibus, soit acceptée;

QUE le président et le secrétaire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-047

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président

CA-2012-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire